

## CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Le programme des cours est adressé aux membres de l'Université Populaire de la Broye, ainsi qu'aux personnes qui en font la demande au secrétariat, moyennant le paiement de la cotisation annuelle.

### INSCRIPTION ET PAIEMENTS

Les inscriptions aux cours se font impérativement par écrit au moyen de la carte d'inscription insérée dans notre brochure, via notre site Internet ([www.upbroye.ch](http://www.upbroye.ch)) ou par e-mail à [info@upbroye.ch](mailto:info@upbroye.ch). Aucune inscription ne pourra se faire par téléphone. Les inscriptions seront traitées par ordre de réception. **L'inscription en ligne garantit votre inscription en temps réel.**

Avec son inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de participation.

Le prix du cours est à payer **avant la première leçon**. Pour ce faire, **une facture vous sera adressée confirmant ainsi le cours**. Si un cours est complet ou annulé (inscriptions insuffisantes), vous en serez informé par écrit au plus vite. Le montant dû ne pourra être encaissé par l'enseignant le jour du cours. Le non-paiement avant le début du cours, sans avertissement dans les délais indiqués plus bas, n'est pas considéré comme une annulation d'inscription et fera l'objet d'un rappel avec frais.

### DESISTEMENTS

L'inscription est un engagement. Le renoncement à suivre un cours implique des démarches administratives. **Aucun frais supplémentaire ne vous sera facturé** si votre désistement est annoncé 7 jours avant le début du cours. En cas de désistement tardif, annoncé moins de 5 jours avant le début du cours, ou de renonciation non signalée, **la totalité** de la finance d'inscription **est due** et aucun remboursement ne sera possible. Les séances manquées ne sont ni remboursables ni récupérables, hormis sur présentation d'un certificat médical. Une facture impayée ou une information orale à l'enseignant n'est pas considérée comme un désistement. Ces dispositions sont établies par égard aux autres participants (-es) ainsi qu'aux organisatrices et organisateurs qui travaillent à titre bénévole

En cas de désistement tardif (la veille ou le jour même) merci de prendre contact directement avec la personne responsable du cours mentionnée dans notre programme et non au secrétariat.

### COTISATIONS

- ✓ Membre individuel (personne physique) : Fr. 10.-
- ✓ Membre collectif (personne morale) : Fr. 50.-
- ✓ La cotisation unique de membre à vie est de Fr. 100.-

**Le paiement de la cotisation (1x par année scolaire) est obligatoire pour suivre un cours.** Seuls les membres à vie sont dispensés de l'obligation de payer la cotisation annuelle. C'est grâce à cette cotisation que nous pouvons éditer et envoyer notre programme à nos membres.

### RESPONSABILITE

L'Université Populaire de la Broye se réserve le droit de modifier la date, les horaires et le lieu d'un cours si l'effectif est insuffisant. De même, elle peut le dédoubler si nécessaire, le reporter ou le supprimer. Les cours annulés par l'UPB sont remboursés intégralement hormis la cotisation annuelle obligatoire. Nous vous conseillons vivement de nous transmettre une adresse mail valide afin d'être tenu informé rapidement des modifications éventuelles.

La responsabilité de l'Université Populaire ne peut être engagée en cas d'accidents ou de vols survenant pendant les cours, stages et voyages ainsi que lors de toute activité organisée par les enseignants en dehors des séances de cours annoncées.

### ATTESTATION

Des attestations de fréquentation peuvent être délivrées à la fin d'un cours, pour autant que la demande soit faite auprès de notre secrétariat.